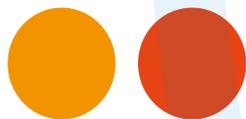


**Université
des Antilles**



**Relevé de décisions
Du Conseil d'Administration
extraordinaire**

Du 15 mars 2022

Liste d'émargement

CC	Nom	Prénom	Fonction	Implantation	SIGNATURE
Collège A : 6	GEOFFROY	Michel	PRESIDENT UA		P
	DANIEL	Justin	PR	972	P
	DUFLO	Suzy	PR	971	Procuration M.GEOFFROY
	JOSEPH	Philippe	PR	972	P
	ROMANA	Laurence	PR	971	P
	ROOS	Christophe	PR	972	P
Collège B : 6	ARTHERON	Axel	MCF	972	P
	CASSIN	Laura	MCF	971	P
	DORVILLE	René	MCF	972	P
	HUNEL	Philippe	MCF	972	P
	RAUZDUEL	Sainte-Croix	MCF	971	P
	STATTNER	Erick	MCF	971	P
IATOS : 4	AUDEBERT	Christophe	BIATSS	971	Procuration L.ROMANA
	CARDOU	Leila	BIATSS	972	P
	HARAL	Bruno	BIATSS	971	P
	PORTECOP	Olivier	BIATSS	972	P
Étudiants : 4	DESIR	Melvine	Étudiant	972	P
	GABOURG	Raissa	Étudiant	972	P
	LARROUY	James	Étudiante	971	P
	SOMBE	Jawel	Étudiant (suppléant)	971	P
Personnalités Extérieures : 10	CHAMMAS	Charles	CTM	972	Procuration P.HUNEL
	CORENTHIN	Laurence	Personnalité extérieure	971	P
	DEBS	Gladys	Personnalité extérieure	971	P
	DURIMEL	Harry	Ville PAP	971	A
	FONTAINE	Fabrice	IPGP-OVSM	972	P
	FRANCIL	Olympe	Personnalité extérieure	972	P
	GABUT	Christophe	Ville Schoelcher	972	P
	GALLY	Sandra	Personnalité extérieure	972	Procuration A.ARTHERON
LERUS	Chantal	Région Guadeloupe	971	Procuration L.CASSIN	

	MORETTI	Roberto	IPGP-OVSG	971	P
Invités de droit	CRAIPEAU	Nicolas	Représentant rectorat	971	P
	SABIN	Fernand	Représentant rectorat	972	P
	JEAN-ALEXIS	Celia	VP Pole	971	P
	MAYRI	Laurent	VP Pole	972	P
	HANOT	Boris	DGS par intérim	Administration générale	P
	D'ARBAUD	Keila	RAF Pôle	971	P
	ERUAM	Fiona	RAF Pôle	972	P

Conseil d'Administration extraordinaire du 15 mars 2022
Web conférences

Ordre du Jour

Ordre du jour :

- 1) Propos liminaires du Président
- 2) Répartition par discipline des possibilités de promotions internes au corps des professeurs des universités

Ouverture de la séance à 11H02

- 2) Répartition par discipline des possibilités de promotions internes au corps des professeurs des universités

Monsieur le Président

Nous sommes tenus de faire remonter au ministère un certain nombre de renseignements et d'informations concernant la promotion interne au corps des professeurs des universités au bénéfice des maîtres de conférences. Il s'agit d'un décret de décembre 2021 qui crée une loi temporaire d'accès au corps des professeurs des universités. Il nous est demandé, en tant que conseil d'administration, de répartir par discipline au sein des actions du CNU, des possibilités de promotion interne pour chacune des années 2021 et 2022. Le dispositif est censé durer jusqu'à 2025, éventuellement jusqu'à 2026 si les objectifs nationaux ne sont pas atteints. Je crois qu'il est question de 2000 promotions nationalement. Si ces objectifs ne sont pas atteints au bout des quatre ou cinq années, il y aura une sixième année pour finaliser le processus. Les lignes directrices de gestion du ministère sont très claires et relativement contraignantes. La marge de manœuvre de notre établissement, en tout cas pour ce premier lancement, est relativement faible. Il est nécessaire de promouvoir (c'est écrit un peu partout), de faciliter l'accès aux femmes (favoriser la parité), que des femmes soient promues aux fonctions de professeur des universités par ce biais. On ne peut pas se permettre, à la fin du processus, d'avoir un panel de promotion majoritairement masculin, sinon nous aurons, je pense, un certain nombre de soucis avec la tutelle.

Par ailleurs, sont prioritairement concernés les maîtres de conférences hors classe, et dans une moindre mesure, les maîtres de conférences de classe normale, avec dix années d'ancienneté. Là aussi, le dispositif est fait pour les personnes déjà en place prioritairement, mais les classes normales avec dix ans d'ancienneté sont également concernées.

Enfin, il nous est demandé de bien vérifier que nous avons un délai suffisant lorsque nous envoyons la liste des sections CNU concernées avec les possibilités de promotion. C'est important. Le

ministère n'a pas donné de chiffres, puisqu'en fonction de la taille des établissements, les chiffres pourront varier. Pour les grosses universités, il est possible d'avoir une vingtaine d'enseignants HDR. Les chiffres sont beaucoup plus modestes pour nous, mais il est quand même question de faire attention à cet élément.

Sur la base de ces contraintes, l'administration a recensé les viviers de MCF HDR, et, au-delà des trois sections CNU que je vous propose aujourd'hui – droit public, chimie théorique et biologie des populations, écologie –, deux sections pouvaient être éligibles. Il s'agissait de la 26^{ème} section du CNU, mathématiques, qui concerne quatre collègues HDR, dont une femme, et la 27^{ème} section, informatique, qui concerne trois collègues HDR, mais zéro femme. Dans la mesure où il n'y avait aucune femme potentiellement lauréate du dispositif en informatique, j'ai choisi de ne pas proposer cette section compte tenu des contraintes. Concernant les mathématiques, vu le nombre de postes de professeur pour l'instant à l'Université des Antilles en mathématiques, j'ai choisi de ne pas proposer cette section puisque, pour ma part, elle n'est pas prioritaire pour cette raison.

Je termine en expliquant les choix qui vous sont proposés. Le droit public comporte quatre MCF HDR qui sont en place, dont une femme, mais c'est surtout, comme vous le savez, une section qui relève principalement de l'agrégation du supérieur et nous avons du mal à fixer des enseignants à l'Université des Antilles. La plupart des collègues agrégés du supérieur restent très peu de temps à l'Université et repartent au bout de deux ou trois ans. Il est difficile d'en fixer. Nous avons des postes vacants que l'on doit mettre au concours de l'agrégation, mais à chaque fois, nous avons des recrutements que l'on peut qualifier d'éphémères. Pour que la recherche, l'encadrement doctoral et les cours de master soient encadrés par des professeurs, il est important que des gens puissent rester un certain nombre d'années en poste. Pour cette raison, j'ai estimé nécessaire de proposer le droit public dans ce dispositif. Concernant la chimie théorique, c'était le seul vivier qui avait autant de femmes (trois femmes). Et puis, la section biologie des populations est composée de trois personnes, une femme et deux hommes. Pour les autres secteurs, vous avez les pourcentages de ratio, c'est important à prendre en compte entre le taux de PR par rapport au taux de MCF. Là aussi, les proportions sont relativement faibles et rentrent largement dans les lignes directrices de gestion du ministère.

À l'issue de ce processus, qui ne dépend pas que de l'Université puisque le conseil académique est concerné, le CNU est concerné et l'établissement est ensuite concerné pour la finalisation sur la base d'un certain nombre d'avis, il faut que l'on se donne tous les moyens de pouvoir promouvoir des personnes hors classe, majoritairement, des femmes aussi, et à partir d'un vivier relativement suffisant. Encore une fois, les autres viviers de l'Université des Antilles sont majoritairement beaucoup plus faibles que cela. Soit on a zéro personne, soit on en a une ou deux, et désigner une section avec un seul candidat, c'est déjà désigner un candidat, ce qui pose un certain problème. Si on en arrive là au fil des années, pourquoi pas, mais pour l'instant on a le choix, d'où cette proposition que je vous fais aujourd'hui.

Je vais juste proposer des précisions avant de vous laisser la parole. La demande est quand même assez précise et je préfère que l'on soit plus précis que pas assez. Je vais essayer de partager mon écran rapidement pour vous proposer la seule modification apportée à ce document. Si vous voyez mon écran, tout en bas, sous la section 67 en bleu, j'ai proposé une répartition des possibilités de promotion par discipline (section CNU) au titre de chacune des années. Pour être bien précis, nous avons quatre possibilités (j'ai peut-être omis de vous donner cette information) : deux au titre de 2021 et deux au titre de 2022. Je propose une possibilité de promotion interne en section 02 au titre de 2021, une possibilité de promotion pour la section 67, toujours au titre de 2021, et les deux

autres en section 02 et en section 31 pour la section en 2022. Cela fait donc quatre personnes, deux en section 02 et une autre dans chacune des sections 67 et 31.

Voilà, vous avez la parole si vous souhaitez intervenir.

Monsieur Justin DANIEL, PR

Monsieur le Président, vous avez répondu à la question que j'allais poser sur le nombre de possibilités et leur étalement dans la durée. Maintenant, sachant que les arbitrages ne sont pas évidents puisque ce sera rendu au niveau du ministère, est-ce qu'il est prévu un argumentaire à l'appui pour justifier nos demandes, indépendamment du fait que nous avons des viviers? Je connais bien la section de droit public et je connais le problème que vous avez soulevé, à savoir que nous avons beaucoup de difficultés à fixer les agrégés dans nos facultés (nous ne sommes pas la seule université concernée), mais d'autres universités hexagonales sont en compétition avec nous et il faut que l'on mette toutes les chances de notre côté.

Monsieur le Président

Professeur Daniel, nous ne sommes pas véritablement en compétition puisque nous avons eu un contingent pour notre Université qui est de quatre postes au total, deux pour 2021 et deux pour 2022. Ces postes sont sanctuarisés pour l'Université des Antilles. En revanche, si le résultat final ne convient pas au ministère, peut-être en effet que certaines promotions n'iront pas jusqu'au bout. Si nous ne remontons que quatre hommes, j'imagine bien que nous aurons un petit souci à l'arrivée avec le ministère. En revanche, si on respecte les lignes directrices de gestion que j'ai énoncées en début de propos, il n'y a pas de raison que nos choix soient refusés, puisqu'ils sont argumentés et qu'ils rentrent dans les lignes directrices de gestion nationales. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ?

Madame Laurence ROMANA, PR

Oui, Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Vous avez la procuration de Monsieur Audebert, je crois.

Madame Laurence ROMANA, PR

Oui. J'ai enfin réussi à me connecter. Je ne sais pas si vous en avez parlé, mais juste en dehors de ça, je pense que ce serait bien, si possible, que les CA se réunissent par pôle et que l'on ne soit pas en distanciel. Je suis désolée, j'ai loupé parce que j'ai des difficultés de connexion.

Monsieur le Président

Très rapidement pour évacuer ce point, on est en train de relancer l'établissement qui a eu une période de ralentissement très fort en raison des élections, des troubles sociaux et de l'administration provisoire. Cela nous oblige à faire trois CA le même mois. Il y a eu un CA en début de mois pour les raisons importantes que vous connaissez, pour que l'établissement fonctionne, pour la délégation de pouvoir du président, sinon on ne peut rien signer. Nous avons ce CA parce que nous avons une contrainte au 16 mars. Malheureusement, les choses auraient pu être vues en amont, mais nous étions dans cette période transitoire et cela n'a pas été le cas. C'est une obligation si, après le 16 mars, nous n'avons rien remonté, nous perdons toute possibilité de promotions. Et puis, nous avons notre compte financier à voter et notre BR1, budget rectificatif, toujours en mars, le 30 mars. Donc le 30 mars, nous aurons encore un conseil d'administration, cette fois-ci en présentiel, avec l'ensemble des collègues sur un même site, comme cela a été le cas en Martinique, puis nous reprendrons un fonctionnement normal. Mais je ne peux pas demander à des collègues pour un point à l'ordre du jour de se déplacer.

Madame Laurence ROMANA, PR

Monsieur le Président, il était bien évidemment hors de question de demander d'être déplacé en Martinique pour un point. Ce que je demande, c'est que les élus du pôle Guadeloupe se retrouvent dans une salle en visio avec les collègues de la Martinique.

Monsieur le Président

C'est la même question car nous avons des personnalités extérieures qui ne sont pas sur nos sites, comme vous le savez. Et là, c'est leur demander de quitter leur lieu de travail, leur domicile parfois éloigné du campus, pour se rendre sur les campus. J'ai donc choisi de ne pas trop contraindre nos élus parce que l'on leur demande beaucoup pour ce premier mois, pour la remise en route de l'établissement. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ?

Madame Laurence ROMANA, PR

Je n'ai pas fini, c'était un aparté, je m'excuse. Je vous ai envoyé un mail (en réalité deux : 08 et le 14 mars) vous demandant d'avoir une cartographie des emplois pour nous aider à éclairer nos choix. Si j'ai bien compris (encore une fois, je suis arrivée un peu tardivement), vous comptiez reclasser deux postes dans la section du CNU. J'ai fait ma petite enquête puisque je n'avais pas les chiffres, et en regardant par exemple, si je ne me suis pas trompée, les collègues en STAPS, ils sont à 20 %, un peu en dessous des collègues de la section 2. Si je peux me permettre, il me semble que ce serait peut-être mieux de proposer une section 2 et peut être éventuellement une section 74, sachant que les collègues sont eux aussi en difficulté. Si on regarde les chiffres bien évidemment, et que leur vivier de quatre MCF HDR dont deux sont en place et un qui a une ancienneté de plus de dix ans, ce qui fait un vivier de trois avec un taux d'encadrement de 20 %.

Monsieur le Président

Je vous réponds immédiatement. J'ai bien précisé que d'autres sections avaient des viviers suffisants à l'échelle de l'établissement, notamment les mathématiques ou l'informatique. Mais les

STAPS, comme l'informatique, n'ont que des hommes dans leur vivier. Et le but de cette réforme, très clairement annoncé de cette possibilité temporaire de promotion, est de tenir compte de la parité et de permettre aux femmes d'accéder au corps des professeurs des universités parce que nationalement, elles sont ultra minoritaires. Donc, rajouter des viviers d'hommes ne va pas nous permettre d'atteindre cet objectif qui sera regardé de près par le ministère. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole avant que l'on passe au vote ?

Madame Laurence ROMANA, PR

Il y a des femmes en section 2 ? Je n'ai pas vu dans votre document, je suis désolée.

Monsieur le Président

Mais je l'ai dit, il y a une femme et trois hommes en section 2. Le cas de la section 2 est au-delà de la parité que l'on arrive à atteindre. Sur les propositions que j'ai faites, il y a dix personnes concernées, quatre en section 02, trois en 31 et trois en 67. Et sur ces dix personnes, il y a cinq femmes. Donc, rajouter des sections CNU avec seulement des hommes, c'est déséquilibrer le processus totalement et risquer à l'arrivée de ne pas répondre aux lignes directrices de gestion du ministère. Les choses ont été faites avec beaucoup d'attention pour pouvoir répondre à ces critères, qui sont publics et que vous pouvez consulter sur Internet (je vous ai donné des références). Voilà la question de l'UFR STAPS est effectivement une vraie question, mais pour l'instant, elle ne nous permet pas de répondre au ministère. Quand nous aurons épuisé les sections CNU, avec des femmes et avec des viviers suffisants, nous pourrions envisager d'autres. Mais en attendant, pour le premier jet, nous sommes obligés de faire au mieux pour répondre aux exigences ministérielles.

D'autres suggestions ou commentaires avant que l'on passe au vote ?

Monsieur Fontaine est arrivé, je vous salue. Monsieur Hunel a demandé la parole.

Monsieur Philippe HUNEL, MCF

Oui, Président. Mon but n'est pas de remettre en cause votre proposition, mais je pense que ce serait intéressant, en tant qu'administrateur, d'avoir cette cartographie globale de l'ensemble des postes de l'établissement afin que l'on puisse être informé. Je comprends bien que vous avez fait toute cette analyse, mais ce serait pas mal pour nous d'avoir cette cartographie sur l'ensemble des sections CNU représentées dans notre établissement, avec le potentiel féminin qui existe afin que nous soyons totalement informés. Je pense qu'en tant qu'administrateur, il nous appartient quand même d'avoir une information globale. Aujourd'hui, j'ai votre proposition, je ne dis pas qu'elle est mauvaise ou bonne, je n'en sais rien puisque je n'ai pas la connaissance globale et que je n'ai pas pu faire ma propre analyse.

Monsieur le Président

Monsieur Hunel, je pense avoir répondu à cette question en début de séance, en vous expliquant que seules deux sections CNU avaient un vivier suffisant et pouvaient éventuellement être éligibles,

mais qui encore une fois, pour d'autres raisons, notamment de parité ou de présence plus importante de professeur des universités, n'avaient pas été retenues. Nous avons ici les sections qui nous permettent d'atteindre les objectifs du ministère. Le choix n'a pas été un réel choix. Et pour ce qui est des outils de pilotage de l'établissement, c'est vrai qu'ils sont de la compétence du président, mais vous avez raison, on peut très bien imaginer, lorsque le système d'information de l'Université sera un peu plus efficient, de partager certaines informations.

Monsieur Philippe JOSEPH, PR

Monsieur le Président, je crois que ce qui a été présenté est très clair. On essaye de rentrer dans les débats périphériques secondaires. Je vous le dis franchement, il y a un seul point à l'ordre du jour, je ne suis pas venu perdre mon temps, puisque les choses ont été très clairement expliquées, de façon très profonde, je demande de passer au vote. Je n'ai pas de temps à perdre à ce que les gens palabrent et palabrent. On n'est plus dans la période d'élection. Ceux qui ont quelques douleurs à panser, qu'ils aillent les panser ailleurs, mais pas ici dans le CA. Les choses sont très claires et donc je vous demande de passer au vote s'il vous plaît.

Monsieur le Président

Merci de votre intervention. C'était mon intention de passer au vote. Monsieur Hunel a demandé la parole et je ne pouvais pas l'empêcher de s'exprimer. Maintenant, j'ai répondu, j'ai fait cette proposition, je l'ai argumentée et je l'ai expliquée. J'ai expliqué quelles étaient nos contraintes. Je n'ai pas l'intention de la modifier puisqu'elle est conforme à ce qui est demandé. Je vous rappelle que j'ai juste apporté quelques modifications que je vais à nouveau vous montrer. Les voilà, et on va passer au vote sur cet ensemble. Le document est inchangé, c'est le même que celui dont vous disposez, avec une précision en bas de page sur la répartition par an et par section des quatre possibilités de promotion pour ce dispositif.

Voilà, je vais lancer les opérations de vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ?

Madame Laurence ROMANA, PR

Je m'abstiens.

Monsieur le Président

Madame Romana s'abstient. Vous avez une procuration, cela fait deux abstentions.

Madame Laurence ROMANA, PR

Oui.

Monsieur le Président

Est-ce qu'il y a d'autres abstentions ?

Monsieur Fabrice FONTAINE, Personnalité extérieure

Monsieur le Président, Monsieur Fontaine, malheureusement je n'ai pas pu lire et donc m'informer. Je préfère m'abstenir.

Monsieur le Président

Donc, trois abstentions. D'autres abstentions ?

Madame Leila CARDOU, BIATSS

Oui, Madame Cardou aussi s'abstient.

Monsieur le Président

Quatre.

Monsieur Philippe HUNEL, MCF

Je m'abstiens aussi, Président.

Monsieur le Président

Cinq. Qui vote contre ? Voilà, Chers Collègues, je vous remercie. Le document est adopté en l'état et sera transmis au ministère, à notre tutelle pour la suite des opérations. Entre la fin mars et la fin avril, les collègues auront la possibilité de déposer leur candidature pour bénéficier de ces dispositions.

Merci beaucoup à tous, merci d'avoir été présents. Je vous souhaite un bon appétit et une bonne fin de journée. Au revoir.

Tous

Merci Président, au revoir !

Fin de la séance 11 h 28